

Societes Defendues

Pour répondre aux nombreuses demandes que l'on nous fait sur les sociétés défendues par l'Eglise, nous citerons un extrait de la circulaire No. 7 de Mgr l'Archevêque :

“ Vous n'ignorez pas que les sociétés suivantes ont été défendues par le Saint-Siège : “The Odd Fellows,” “The Sons of Temperance,” “The Knights of Pythias.” La conséquence est qu'il n'est permis à aucun catholique de devenir membre de ces sociétés, sous peine de refus d'absolution. Ce cas est réservé au Souverain Pontife, mais nous pouvons en absoudre. Quant à ceux qui appartiennent déjà à ces sociétés, ils doivent les quitter. Si un cas particulier présentait des difficultés, on devra s'adresser à l'Ordinaire qui en réfèrera au Saint-Siège, s'il y a lieu. Voilà la direction que nous a donnée le Rme Cardinal Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, dans une lettre en date du 20 août 1896.”

La société dite “Independent Order of Foresters,” bien qu'elle ne soit pas condamnée par l'Eglise, ne laisse pas d'être en suspicion et les fideles ne sont nullement encouragés à y entrer.

Chez Notre Voisin

Dimanche le 26 avril, la paroisse de Neche, Dakota Nord, U.S.A., avait l'honneur de recevoir Sa Grandeur Mgr Shanley, évêque de Fargo, venu pour constater les progrès rapides et consolants de cette paroisse et pour admirer les magnifiques peintures dues au pinceau du célèbre artiste canadien, M. Monty. L'Eglise de Neche est remarquable non-seulement par la beauté des peintures et des tableaux qui ornent ses murs, mais aussi par la propreté et l'ordre avec lequel l'église, la sacristie et les vêtements sacrés sont tenus. Grâce à la générosité des paroissiens et au dévouement de leur